



La relation de travail au cœur du mandat de l'OIT?

Les conclusions de la Résolution concernant la relation de travail adoptée en juin 2003 débutaient en reconnaissant *«que la protection des travailleurs était au cœur du mandat de l'OIT, et quel que soit leur statut, tous les travailleurs devraient travailler dans des conditions décentes et dans la dignité»*.

Suite à ces conclusions un projet de recommandation concernant la relation de travail a été soumis à la Conférence pour essayer *«de mieux protéger les travailleurs du monde, en garantissant une politique de protection adéquate qui devrait au moins prévoir des mesures tendant à combattre les relations de travail déguisées; assurer le respect et l'application effective de la législation sur la relation de travail. Et veiller à assurer une protection égale aux travailleurs spécialement affectés par l'incertitude quant à l'existence d'une relation de travail, notamment les travailleuses, les jeunes travailleurs, les travailleurs âgés, les travailleurs de l'économie informelle, les travailleurs migrants et, d'une manière générale, les travailleurs les plus vulnérables»*.

Qu'en est-il de la situation au BIT?

Est-ce que tout employé de l'Organisation, quel que soit son statut, travaille dans des conditions décentes?

Regardons autour de nous. Combien de contrats de **collaboration extérieure** (contrat de service n'ouvrant aucun droit à une assurance ou n'importe quelle autre prestation) se succèdent sans arrêt pour déguiser une relation contractuelle de nature permanente? Ceci sans que la personne ait le droit de se plaindre, étant un **citoyen de seconde zone**, pour lequel le Statut du personnel ne s'applique pas. Indépendamment de la source budgétaire, nous pouvons parler au BIT de relations de travail déguisées (utilisation de contrat ne correspondant pas à la nature des tâches effectuées), de manque de protection sociale et donc de précarité.

Le Comité du Syndicat veut garantir que la relation de travail reste protégée partout y compris au sein du BIT et lutter contre la fraude et les mauvaises pratiques. Nous sommes convaincus que, comme il est dit dans le projet de Recommandation, le dialogue entre les partenaires concernés est indispensable. Nous voulons travailler ensemble pour faire respecter les principes au cœur de notre Organisation.

Soyons solidaires et luttons ensemble pour le travail décent, la protection et le respect des tous les travailleurs au service de l'Organisation internationale du Travail.

* * * * *